

REGLEMENT INTERIEUR ECOLE DES ARTS DU CIRQUE LA CARRIERE

1) - L'école de cirque est un lieu de travail :

◆ Le calme et la concentration sont nécessaires dans les salles. Les cours ne doivent pas être perturbés par les bruits venant du couloir et des vestiaires.

2) - Les locaux :

- ◆ Interdiction de fumer dans et aux alentours des locaux de l'Ecole des arts du cirque.
- ◆ Des poubelles sont à disposition dans les couloirs et les toilettes : MERCI DE LES UTILISER.
- ◆ Les animaux ne sont pas acceptés dans les locaux.
- ◆ Afin de ne pas perturber les cours, la présence des parents dans les salles n'est pas autorisée.

3) - Les cours :

◆ L'inscription est un engagement annuel et définitif dès l'inscription.

- ◆ L'engagement concerne les 30 cours à l'année de septembre à juin.
- ◆ Aucune compensation ou remboursement ne peut être octroyé par la structure, quel que soit le motif.
- ◆ La participation aux spectacles ou à d'autres événements organisés par la structure (temps fort cirque de juin, rencontres régionales et/ou Nationales...) est volontaire.
- ◆ La ponctualité est une qualité. J'arrive donc à l'heure !
- ◆ Je respecte mon créneau. Aucun rattrapage sur les autres cours ne peut être autorisé
- ◆ Tenue vestimentaire : Tenue de sport - Rythmiques ou chaussettes - Cheveux attachés,
- ◆ Bijoux, chewing-gum et **portable interdits** dans les locaux de la structure !
- ◆ Je vérifie que je n'oublie rien dans les vestiaires en partant
- ◆ L'école ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol

4) - Sécurité et matériel :

◆ Pour la sécurité des usagers, l'accès au parking du haut (près des bureaux administratifs et de l'entrée de l'école des arts du cirque) n'est autorisé que pour les véhicules des personnes à mobilité réduite, femmes enceintes, livraison....

◆ Les parents doivent s'assurer que l'intervenant est bien présent dans les locaux de l'école avant de laisser leur enfant.

- ◆ Je ne rentre pas dans les salles de travail sans la présence de l'intervenant.
- ◆ Je ne monte pas sur le matériel d'équilibre ni sur les agrès sans l'autorisation de l'intervenant.
- ◆ Je remets systématiquement le matériel utilisé à sa place en respectant le rangement.
- ◆ Je signale le matériel endommagé.
- ◆ Les massues ne sont pas des matraques. Les balles ne sont pas des ballons de foot ! Les deux ne sont pas un kit de base-ball !
- ◆ Je n'emprunte pas le matériel de l'école pour travailler chez moi.
- ◆ L'élève doit attendre ses parents dans le hall de l'école.
- ◆ L'école La Carrière ne peut être tenue pour responsable de la sécurité des élèves en dehors des heures de cours et des locaux de l'école.
- ◆ Les parents qui autorisent leur enfant à rentrer seul doivent obligatoirement cocher cette rubrique sur la fiche d'inscription.
- ◆ L'inscription au sein de l'Ecole des Arts du Cirque La carrière signifie l'acceptation du son règlement intérieur dans sa globalité
- ◆ **Le respect, la tolérance, la non-violence sont des principes auxquels nous tenons particulièrement au sein de l'école de cirque. Nous nous réservons le droit de sanctionner les élèves pour tout manquement à ces principes.**

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....avoir pris connaissance de ce règlement et le transmettre à mon enfant.

Date : à st Barthélemy d'Anjou le :/...../.....Signature de l'adulte.